

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu **le 15 décembre 2023 à 18 h 30** en Mairie.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Xavier BECK

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2023.

Administration générale

- 1 - Avenant n°2 à la convention d'intervention foncière en habitat complexe pour le site Jacques Abba en phase réalisation entre la commune, l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA et la Métropole Nice Côte d'Azur – autorisation de signature
- 2 - Lancement d'une procédure de bien sans maître pour la parcelle AC 91
- 3 - Recensement 2024 – Recrutement des agents recenseurs et rémunérations

Finances

- 4 - Reprise des provisions
- 5 - Admission en non-valeur
- 6 - Budget 2024 – Ouverture de crédits d'investissement
- 7 - Plage Mala - Répartition des frais d'enlèvement des ordures ménagères et de surveillance de la baignade pour la saison estivale 2023

Personnel

- 8 - Plan de formation triennal : 2023 – 2024 - 2025

Questions diverses